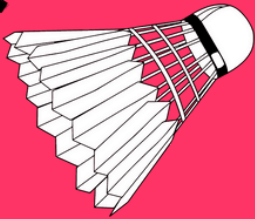


ALVA
WWW.ALVA-COUCY.FR

BADMINTON



YOGA

8STEP



ZUMBA
fitness

DOSSIER DE SPONSORING

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

HISTORIQUE

L'association des loisirs du Val de l'Ailette (ALVA) est née en juillet 2012 du postulat de plusieurs amis qu'il fallait pouvoir trouver à proximité de nos lieux de vie et de travail, un endroit pour pouvoir pratiquer les sports que nous avons envie de faire.

Le second constat a été que dans les alentours du Val de L'ailette, nous n'avions pas ces sports de proposé.

Et c'est comme ça qu'une commerçante, une prof de math, une créatrice de vêtement, un artisan boulanger, un plombier-chauffagiste et un créateur de site internet ont décidé de créer ALVA.

NOS VALEURS

Tous, nous souhaitons créer un espace convivial où le loisir prime sur la compétition: pas d'entraînement pris en charge par un entraîneur ni de compétition officielle, pas de spectacle de fin d'année.

La pratique sportive dans l'association est en premier lieu un loisir s'adressant à tous. Les équipes intègrent à la fois des hommes et des femmes, des jeunes adultes et des moins jeunes. Le tout dans un esprit de convivialité.

L'objectif premier de l'association est de mettre à disposition du plus grand nombre les moyens, le temps et le matériel à la pratique d'une activité sportive sans contrainte.

NOS ACTIVITÉS

ALVA propose de pratiquer le Badminton, le Step, la Zumba et le Yoga.

Le badminton est l'un des sports les plus exigeants physiquement : c'est le deuxième sport le plus intense au monde, après le hockey sur glace. ALVA ne propose pas de cours de badminton mais juste de pouvoir échanger en fonction de son niveau avec d'autres badistes, amateurs ou confirmés sur des terrains appropriés.

Le Step est un programme d'entraînement de type fitness qui doit son nom au seul matériel qui l'accompagne, une sorte de marche amovible (step en anglais). Le cours consiste à apprendre et réaliser une chorégraphie en enchaînant des pas de marche sur le plateau.

Le yoga est plus un état d'esprit qu'un ensemble de techniques. Le hatha-yoga découle du respect du corps comme instrument de manifestation de l'individu tout entier. ALVA propose, par le biais de l'enseignement de Philippe Muller, professeur agréé, de découvrir la pratique ancestrale du yoga traditionnel.

La Zumba est une discipline à mi-chemin entre les danses latines et un cours de fitness associant des rythmes endiablés à des pas de danse chorégraphiés. ALVA est habilitée, grâce à la formation de 3 coachs instructeurs certifiés ZIN bénévoles à utiliser ce programme créé en Floride.

LES INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION

Association Loi 1901 Numéro RNA W022001746

Mail : contact@alva-coucy.fr

Adresse : ALVA - CCPC Route de Moyembrie - 02380 COUCY LE CHATEAU

Siren: 795376987

Composition du bureau

Président : Yannick Grondin

Vice-président : Arnaud Hesdin

Trésorière : Nathalie Pavard

Trésorière adjointe : Lisa Peltier

Secrétaire : Maryse Mazurek

Secrétaire adjointe : Laetitia Cornette

Membres Conseil d'Administration

Sarah Hombert , Cédric Delavalle , Maxime Lacroix

LES CHIFFRES

Aujourd'hui ALVA c'est:

11 années d'existence

9h de cours sur **4** jours / semaine

100adhérents

9 membres bénévoles au conseil d'administration

LE RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Basé à Coucy le château dans l'Aisne (02), nous sommes avant tout une association liée à la communauté de commune Picardie des Châteaux : nous sommes en partenariat avec toutes les communes et leurs associations du territoire, mais aussi au-delà du territoire puisqu'il s'étend de Chauny à Anizy et Soissons.

NOS ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

LES ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS

- Des démonstrations de Zumba sur tout le territoire lors de manifestations diverses (brocante, forum, fête communales...)
- Octobre rose pendant les cours
- Téléthon sur le territoire
- Stage de yoga en salle et extérieur
- Tournoi inter-assos de Badminton
- Zumba Party

NOS PROJETS

On table sur un taux d'adhésion à peu près similaire à cette année auxquels on espère ajouter de nouveaux adhérents pour revenir au cap des 100 adhérents actifs.

L'objectif est de conserver la convivialité et l'esprit initial de l'association, c'est-à-dire une pratique sans contrainte et dans une ambiance agréable de nos activités favorites.

« Faire plaisir et se faire plaisir »

2023-2024 sera notre 11ème saison, à cette occasion et en plus des événements ci dessus nous souhaitons réaliser de nouveaux événements : **BADBYNIGHT** (tournoi de badminton fluo) et **ZUMBA MOUSSE**.

Nous prévoyons également l'achat de tee-shirt techniques floqués pour nos déplacements (zumba et badminton), la fabrication de goodies (gobelets réutilisables, gourde...) à notre effigie, mais aussi l'achat et le renouvellement de matériel (sono, raquettes et volants) et l'investissement dans des outils de com (banderoles fitness, flyers distribué massivement sur le territoire...).

NOTRE OFFRE DE PARTENARIAT

SUPPORT ET VISIBILITÉ

En termes de notoriété et de visibilité, vous pourrez disposer d'un emplacement sur notre site internet (alva-coucy.fr) et notre page Facebook (ALVA COUCY).

Vos logos et autres formes de communication se placeront sur des affiches mises en place lors des évènements, et également sur nos flyers et coupons-réponses.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre identité visuelle sur les vêtements de nos membres, nos équipements et/ou sur des supports publicitaires disposés dans notre association.

Ce partenariat pourra être renouvelé les années suivantes si un accord entre les deux parties est possible et renouvelable.

Cela vous donnera ainsi l'opportunité d'assurer la visibilité de votre entreprise au niveau local, régionale et même départemental.

Vous pourrez acquérir une plus grande notoriété et une image valorisante associée à celle de notre association : sportive, sympathique et dynamique.

De notre côté, votre participation nous permettra de continuer à faire vivre l'association et à la développer.

LES FONDEMENTS DU SPONSORING

Le sponsoring est une technique de communication efficace pour les entreprises. L'enjeu est de faire connaître l'entreprise et de récolter des retombées valorisantes en termes d'image.

Le sponsoring est très réglementé et l'entreprise doit prouver qu'elle a parrainé par des preuves physiques comme un contrat, des factures, etc.

Comment défiscaliser un parrainage ?

Il faut donner plusieurs éléments de preuve pour que la défiscalisation d'un sponsoring ait lieu :

- l'entreprise doit pouvoir être visuellement identifiable : lorsque l'entreprise a investi pour une cause ou une personne, il faut que l'on puisse voir son logo ou que le nom de la marque soit visible. En effet, sinon, ce n'est pas considéré comme du sponsoring
- les sommes dépensées, le temps ou le matériel donné ne doit pas être excessif. Il ne faut pas que l'entreprise se mette en difficulté, ni qu'elle investisse trop par rapport aux retombées attendues. Le parrainage se doit d'être un coup de pouce avec des retombées économiques
- le mieux, pour l'entreprise est d'avoir une facture détaillée. Cela permettra de voir l'impact et les sommes dépensées. La facture va également permettre de déduire la TVA. Il faut que la facture soit éditée par l'association ou la personne parrainée
- il faut établir un reçu fiscal de sponsoring : ce reçu est le même que pour le mécénat (cerfa n°11580) ;
- pour encore plus de transparence, l'entreprise peut prévoir un dossier en interne pour montrer en quoi ce sponsoring s'inscrit dans la stratégie marketing de l'entreprise.

LES AVANTAGES DU SPONSORING

Il faut penser à bien cadrer le sponsoring, c'est pour cela qu'un contrat est primordial.

Cela va permettre d'y développer les intentions de chaque partie, leurs engagements ainsi que l'impact que cela aura sur les retombées pour l'entreprise. La déduction fiscale d'un sponsoring, qu'il soit sportif ou non, n'est pas acquise de fait, il faut justifier son parrainage.

Dans votre comptabilité, ces dépenses doivent être engagées pour un intérêt direct lié à votre activité. Il faut absolument que les dépenses soient proportionnées aux retombées économiques attendues. Lorsque la facture est éditée, la somme est indiquée en TTC, il conviendra alors de reporter un taux de TVA en sponsoring.

Grâce à la Loi Aillagon (2003), relative du mécénat, des mesures fiscales avantageuses sont mises à disposition des donateurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers.

Ce qui se traduit par une **déduction d'impôt de 60% des sommes versées** ! (Dans la limite de 0,5% du CA) Donc pour un don de **1000€**, vous investissez seulement **400€**!

CONTACT

Yannick Grondin
contact@alva-coucy.fr
06.13.45.15.97

CERTIFICAT DE SPONSORING

Je soussigné,

Prénom: Nom:

représentant la société :,

accepte de participer au sponsoring de l'association ALVA.

Le montant de mon soutien sera de€

Date:

Signature:

Ce certificat ne fait pas office de contrat.

Un contrat officiel sera établi en fonction de l'accord établi entre le **partenaire** et **ALVA**.

CONTACT POUR ÉTABLIR LE CONTRAT

Merci de faire parvenir ce certificat à :

Yannick Grondin
contact@alva-coucy.fr
06.13.45.15.97